

VIH/SIDA

Précautions contre le VIH/SIDA - Établissements correctionnels

Sur cette page

[Quelles précautions doit-on prendre si on travaille dans les services correctionnels?](#)

[Quelles précautions doit-on prendre quand on effectue une réanimation cardiorespiratoire?](#)

[Quelle mesure de protection individuelle doit-on prendre?](#)

Quelles précautions doit-on prendre si on travaille dans les services correctionnels?

Les travailleurs des services correctionnels courent le risque de contracter des maladies infectieuses, y compris l'infection à VIH et le sida, car les personnes incarcérées dans des établissements correctionnels constituent l'un des groupes de population les plus exposés au risque d'infection à VIH et de sida.

Identifier les activités à risque élevé et déterminer les mesures à prendre. Éliminer les recherches « aveugles », où on ne peut voir ce que ses mains touchent. Utiliser des miroirs ou d'autres dispositifs.

Suivre les [pratiques courantes](#) lorsque les travailleurs risquent d'être exposés à des microorganismes infectieux à la suite d'un contact avec du sang ou des liquides organiques.

Se reporter également au document Réponses SST intitulé [VIH/SIDA en milieu de travail](#) pour de plus amples renseignements.

Quelle mesure de protection individuelle doit-on prendre?

Porter des gants :

- si on a des plaies ouvertes aux mains;
- quand on est en contact avec des détenus présentant des lésions cutanées (p. ex. des plaies ouvertes);

- quand on est en contact direct avec du sang, des échantillons de sang, du sperme, des tissus, des liquides organiques, des articles souillés de sang;
- quand on est en contact avec une surface ou un objet visiblement souillé de sang ou de liquides organiques;
- quand on jete des articles contaminés.

Quand un détenu devient combatif ou menaçant, mettre des gants dès que possible.

Se laver les mains :

- après être entré en contact avec du sang ou des liquides organiques;
- après avoir nettoyé des déversements;
- après avoir manipulé des articles souillés;
- immédiatement après avoir enlevé ses gants et sa blouse.

Quelles précautions doit-on prendre quand on effectue une réanimation cardiorespiratoire?

- Utiliser des embouts buccaux ou d'autres dispositifs de réanimation qui sont jetables.

NOTA : Les travailleurs des services correctionnels ne portent pas systématiquement de masque ni de lunettes de sécurité. Cet équipement doit être disponible au besoin.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2017-03-01

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.